

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE

DIX-NEUVIÈME SESSION



SÉANCE PLÉNIÈRE

Jeudi 21 janvier 1965,
à 15 heures

NEW YORK

Documents officiels

SOMMAIRE

Pages

Point 9 de l'ordre du jour provisoire:

Discussion générale (suite)

Discours de M. Aznar (Espagne)	1
Discours de M. Luns (Pays-Bas)	9
Discours de M. Benhima (Maroc)	12
Intervention du représentant du Royaume-Uni	16

Président: M. Alex QUAISON-SACKY
(Ghana).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Discussion générale (suite)

1. M. AZNAR (Espagne) [traduit de l'espagnol]: Notre assemblée a été élu par acclamation, comme Président, le représentant de la République du Ghana, Son Excellence M. Alex Quaison-Sackey. Pour s'acquitter des hautes responsabilités qui l'attendent au poste de Président de l'Assemblée générale, M. Quaison-Sackey nous arrive armé d'une grande expérience politique et d'une culture qui n'est pas limitée à l'étude des problèmes de notre temps, mais qui s'étend aussi à l'antiquité grecque et romaine. Face aux difficultés et aux inquiétudes qui assaillent cette assemblée, la personnalité de M. Quaison-Sackey nous paraît être un gage de sagesse dans le choix des méthodes et d'efficacité dans les résultats.

2. Son prédécesseur, mon éminent ami le représentant du Venezuela, M. Carlos Sosa Rodríguez, a laissé parmi nous un souvenir ineffaçable, et nous a donné une leçon de bon sens, d'intelligence, de fermeté dans le jugement, de courtoisie et de dignité.

3. Aux deux présidents, à celui qui arrive et à celui qui se retire, nous adressons notre salut respectueux et cordial.

4. Nous présentons aussi nos souhaits de bienvenue aux trois nouveaux Etats qui, désormais souverains et indépendants, sont venus se joindre à nous: Malte, la Zambie et le Malawi.

5. Lors de l'inauguration de cette assemblée, a été évoquée la figure de Sénèque, "Séneca morale", comme l'a écrit voici plusieurs siècles le grand Florentin, l'un des moralistes les plus illustres de tous les temps, philosophe de l'éthique, exemple impérissable de sérénité, de pensée lucide et de volonté tranquille. J'ai apprécié tout particulièrement cette évocation. Je me suis rendu compte alors non seulement que nous étions présidés par un homme

dont nous connaissons tous l'excellence, mais encore que nos travaux seraient inspirés par un des maîtres les plus vénérables que l'histoire ait connus. D'un homme qui a pris comme mentor Lucius Annaeus Sénèque et qui se confie à un tel guide, on ne peut attendre que sagesse et vertu.

6. Sénèque — le distingué latiniste qu'est notre président n'est pas sans le savoir — était Espagnol. Fils de Sénèque l'Ancien, il est né comme lui à Cordoue, cité patricienne de l'Andalousie, haut lieu de la sagesse romaine, arabe, hébraïque et chrétienne.

7. Il est heureux qu'en ces jours critiques soit présent à l'esprit du Président de l'Assemblée générale des Nations Unies le souvenir de ce philosophe, qui, angoissé par les souffrances de ses semblables, rêvait d'une large fraternité entre les hommes, tous égaux devant les exigences de l'esprit et de la morale, frères dans la douleur et, par cela même, voués à s'entraider et à se secourir mutuellement; dans une de ses lettres à Lucilius, Sénèque déclarait que "la vie en commun est notre lot; si l'on veut vivre pour soi-même, il faut vivre pour son prochain". Puissions-nous tous nous inspirer de la mémoire de l'illustre moraliste et ne jamais venir prononcer à cette tribune des paroles contraires à la vérité ou dictées par des passions sans noblesse ou par la rancœur. Car, une des choses que nous avons le plus à craindre pour notre organisation est de la voir se transformer en une arène où des adversaires politiques viennent s'affronter et échanger des injures.

8. Une des missions principales de l'Organisation des Nations Unies est de créer des conditions permettant de maintenir la justice et le respect des obligations découlant des traités et d'autres sources du droit international; et puisqu'il faut pour cela que tous les pays s'unissent au service de la paix, évitant les abus et les agressions et recherchant la négociation, la médiation, l'arbitrage, le règlement judiciaire, la conciliation — tout sauf la frénésie belliqueuse — nous devons veiller à maintenir cette tribune à l'abri des excès. Tout ce qui, au nom d'une politique déterminée, tendrait à offenser ou à avilir la personnalité nationale d'un Etat Membre quelconque par des jugements ou des résolutions d'un caractère discriminatoire, que ce soit au sein de l'Assemblée ou d'une des institutions spécialisées, créerait un grave danger, dont les conséquences finiraient nécessairement par ébranler les fondements mêmes de l'ONU.

9. Il n'est pas admissible que, tout en vantant sans cesse les vertus de la coexistence pacifique, nous venions ici, dans l'enceinte même où cette coexistence doit être réalisée et sauvegardée, servir des intérêts personnels ou des intérêts de faction et nous

déchirer et nous entre-dévorer au nom de l'un quelconque des fanatismes qui se donnent libre cours dans le monde actuel.

10. Dans un appel qui a retenti comme un cri d'alarme, le Secrétaire général vient de déclarer que l'ONU doit affronter une crise de confiance où sa croissance, son utilité et son efficacité se voient mises en question; qu'il faudra certes introduire des changements dans son fonctionnement, mais que ce sont d'abord les façons de penser qui doivent changer et que l'esprit de tolérance, le désir de conciliation et la volonté de concorde, qui sont les principes fondamentaux de la Charte, doivent être invoqués constamment.

11. Jamais appel n'a été plus justifié. Nous avons traversé, ou plutôt nous continuons à traverser une crise de confiance qui touche l'existence même de l'Organisation. Cette assemblée fait actuellement penser, par certains côtés, à une réunion d'invalides. Les mécanismes essentiels de nos débats ont cessé de fonctionner, comme les membres d'un paralytique. En toute rigueur juridique, nous pourrions dire que l'application de certaines dispositions importantes de la Charte est actuellement suspendue. Nous savons, nous voulons croire que, par bonheur, cet accès de paralysie n'est que temporaire. En attendant, les lois de la démocratie parlementaire, qui ont été reconnues comme la vie et l'âme de cette assemblée, ont cessé d'être appliquées. On peut dire qu'elles sont frappées d'impuissance. Ce n'est certes pas la première fois que nous assistons à un conflit de cette nature entre les possibilités d'une démocratie rigoureusement parlementaire et les réalités politiques, sociales ou économiques du monde où nous vivons.

12. Les deux droits essentiels que nous confèrent la Charte des Nations Unies et le règlement de l'Assemblée générale sont le droit de discussion et le droit de vote. Or, depuis un certain temps, nous ne discutons pas plus que nous ne votons. Nous nous contentons de parler. Des orateurs éloquent, auxquels je rends hommage, défilent à cette tribune, et l'on parle de "discussion générale", mais nous savons tous au fond qu'il ne s'agit pas d'une discussion. Il est presque émouvant de voir avec quel soin nous nous efforçons de ne pas troubler le dialogue secret au cours duquel sont apparemment élucidées et, j'espère, étudiées certaines questions théoriquement réservées à l'Assemblée, mais qui, en pratique, échappent entièrement à notre examen en ce moment. S'il était nécessaire, pour le salut de l'Organisation de suspendre ainsi l'application des principes et des procédures de sa Charte démocratique c'est sans réticence que nous le ferions. Il y a certainement lieu, néanmoins, de méditer sur le fait singulier qu'un organisme conçu et constitué en assemblée chargée de débattre, de discuter, de raisonner, d'examiner et de décider ne puisse plus, à un moment donné, ni débattre, ni discuter, ni raisonner, ni examiner, ni encore moins décider. Il semble que cette assemblée ait peur d'elle-même, que la confiance indispensable en ses propres forces lui fasse défaut. La peur a toujours été mauvaise conseillère.

13. Et ne nous leurrons pas. Chaque fois que nous nous dérobons ainsi devant notre devoir, chaque fois

que nous nous montrons incapables de nous acquitter de notre tâche essentielle, le prestige et l'autorité de l'Organisation en souffrent. Si cela ne se produit qu'une fois, s'il s'agit d'un accident regrettable, le mal n'est pas mortel. Mais, de nouvelles crises de ce genre deviendraient fatales si nous les laissons se répéter.

14. La crise actuelle est née d'un problème financier, et les questions d'argent ont la réputation d'être particulièrement destructrices dans les familles désunies. On pouvait s'attendre et même craindre que, au sein de cette organisation, composée de peuples aussi divers sur le plan religieux, politique, social, culturel et économique, le choc des idées ne provoque des orages. Mais en fait, c'est l'argent qui nous a le plus divisés, au point qu'il nous permet à peine de coexister dans cette assemblée universelle. Cependant, il faut se rendre compte, comme l'a dit dans son magnifique discours l'ambassadeur Velazquez, représentant de l'Uruguay, que la crise actuelle est, au fond, une crise de développement, de croissance, née des divergences qui existent entre nos façons de comprendre les exigences de la paix et d'y répondre.

15. La délégation espagnole espère vivement que, au cours des discussions, la lumière se fera, que les ombres seront dissipées et que la formule salvatrice sera bientôt trouvée. Nous la saluerons tous avec joie, car nous serons alors sortis tant bien que mal, malgré tous les obstacles, d'une bien mauvaise passe; mais si nous nous en tenons là, nous ne nous serons assurés le pain d'une journée que pour avoir encore faim le lendemain. Nous devons donc affronter de face le problème du financement pour l'avenir et trouver un système qui nous permette d'éviter les difficultés et les querelles qui aujourd'hui nous paralysent. Certains représentants ont indiqué les voies que nous pourrions suivre. Je veux rappeler, à titre d'exemple, la réforme de structure de la Charte proposée il y a quelques jours par le Ministre des relations extérieures du Brésil [1289ème séance]. Que nous employions ce moyen ou que nous lui en préférions un autre, il nous faut décider, une fois pour toutes, d'agir comme le salut de l'Organisation l'exige; car, il serait inadmissible que les difficultés actuelles puissent de nouveau nous diviser et menacer de nous séparer.

16. La délégation espagnole admet le principe de contributions obligatoires destinées à financer les opérations du maintien de la paix, mais ne rejette pas pour autant la thèse des contributions volontaires qu'ont soutenu un certain nombre de délégations et qui nous paraît digne d'examen et d'analyse. D'ailleurs, tout en admettant le principe des contributions obligatoires, nous élevons une objection fondamentale à l'encontre du critère selon lequel les dépenses sont actuellement réparties. Le système actuel nous paraît injuste. Dans le cadre des Nations Unies, certains pays — c'est là un fait d'une très grande portée — sont privilégiés; et nous pensons qu'aux priviléges doivent toujours correspondre des obligations économiques particulières, servant à contrebalancer, en quelque sorte, les avantages que ces pays se sont réservés.

17. Nous partageons aussi l'idée, exposée plus d'une fois par divers représentants, que, dans tout conflit qui menace la paix et la sécurité internationales, il est des pays directement et particulièrement intéressés à qui il incombe, sous une forme ou une autre, une responsabilité spéciale et qui reçoivent en définitive un avantage direct de l'intervention des Nations Unies. En d'autres termes, certains pays retirent de l'apaisement d'un conflit des avantages très spéciaux, indépendamment des bienfaits universels de la paix dont ils profitent comme tous les autres Etats Membres. Ne serait-il pas équitable de leur imposer une contribution spéciale, elle aussi?

18. Je ne veux pas illustrer d'exemples concrets ces considérations générales. Mais je me permets de m'adresser à toutes les délégations qui, comme celle de l'Espagne, trouvent la situation présente injuste, pour qu'une fois résolu l'épisode actuel ou parallèlement à sa liquidation nous entamions l'étude de nouvelles méthodes de financement extraordinaire, cherchant à assurer une plus grande justice distributive.

19. Tout ce qui précède, je l'ai dit dans l'intention de servir les Nations Unies. La politique extérieure de l'Espagne et toute notre activité internationale, fondée sur des principes et des traditions qui ont fait leurs preuves au cours des siècles, s'accordent parfaitement aux idéaux d'une coexistence équitable entre les peuples. Nous nous sentons membres actifs de cette communauté internationale dont le représentant de l'Uruguay a magistralement tracé le profil juridique et historique au cours de l'intervention dont j'ai déjà parlé [1302ème séance]. L'Espagne a toujours suivi la voie de l'universalité. C'est pourquoi il lui est très facile d'interpréter et de servir loyalement les buts de cette organisation qui a été créée pour servir à la fois de système de référence, de havre et d'horizon aux espérances de l'humanité.

20. Les terres espagnoles sont situées en un lieu de la planète où se rencontrent et se croisent les grands courants de la géographie et de l'histoire. Il n'est pas inutile de rappeler à ce propos que, pendant assez longtemps, on a dit pour nous offenser — car telle était bien l'intention — que l'Afrique commençait aux Pyrénées. Cela n'est pas exact, mais je dois préciser que cette classification africaine n'a jamais été considérée par nous comme un motif d'humiliation.

"L'Espagne", disait l'an dernier à cette même tribune le Ministre des affaires étrangères d'Espagne, M. Castiella, "est profondément européenne mais, tout en se sentant la proie spirituelle du continent, elle entretient une vocation universelle." [1213ème séance, par. 46.]

21. Nous sommes en effet européens jusqu'aux fondements de nos idées essentielles sur l'homme et la société.

"C'est cette Europe fidèle à elle-même", ajoutait M. Castiella dans le discours précité, "que nous, Espagnols, désirons servir sans préjugé politique, sans définition dogmatique ou exclusiviste, sans concevoir l'Europe comme une sorte de club dont l'entrée est soumise à des conditions arbitraires,

car nous savons que les formules politiques de notre époque évoluent, que nul n'a le monopole de l'Europe et que ce qui subsiste véritablement c'est la communauté de certaines croyances fondamentales et d'un patrimoine spirituel dont l'Espagne se sent héritière légitime comme toute autre nation européenne." [Ibid., par. 49.]

22. Cet européanisme espagnol s'est prodigieusement enrichi grâce à deux faits d'une importance inégalée. L'un est la découverte et la colonisation du continent américain, événement ou succession d'événements qui ont fait l'immortalité de l'Espagne. De cette épopée, malgré toutes les faiblesses et les erreurs propres à la condition humaine, notre peuple est sorti revêtu d'une nouvelle personnalité impérissable aux yeux de tous les hommes de tous les temps présents et à venir.

23. L'autre fait, ce sont les huit siècles de coexistence espagnole avec les Arabes du Moyen-Orient et les Africains tenacement installés sur notre sol; huit siècles d'histoire riches en créations, en actes héroïques, en triomphes et en souffrances, riches en œuvres philosophiques, artistiques et poétiques, riches aussi dans le domaine du progrès scientifique et de la coexistence sociale. Ce passé engendre et nourrit l'une des constantes de notre politique extérieure: une amitié plus durable que le bronze ou l'or entre les peuples arabes et l'Espagne.

24. En tant qu'Européens, nous croyons en un magnifique avenir pour ce vieil et noble continent dont les nouvelles générations préparent d'abondantes récoltes dont les fruits sont assurés. Nous assistons aujourd'hui à un réveil des terres et des hommes d'Europe, à une renaissance qui servira le monde de demain tout comme les siècles d'or de la Grèce, de l'Italie, de l'Angleterre, de la France, du Portugal, de l'Espagne, des peuples nordiques, de la caste impériale germanique et de la puissante culture slave ont servi, par le passé, le destin de l'homme. Pour que cette mission s'accomplisse pleinement, il faudra compter avec une Allemagne régénérée, unifiée et incorporée sans mutilation à la grande communauté des peuples européens.

25. L'Espagne entend marcher à l'avant-garde de cette Europe, les bras tendus tout d'abord vers l'Amérique, par amour pour ces populations sœurs avec lesquelles il n'y a pas d'entreprise que nous ne désirions partager, pas d'effort que nous nous refusions à fournir. Nous voudrions que dans tout ce paysage latino-américain, il ne reste pas un arpent de terre privé des bienfaits de la liberté ou assombri par le colonialisme, aucun foyer sans sa part de bonheur, aucun peuple déçu dans ses rêves de grandeur.

26. D'une Europe ainsi comprise, l'Espagne aspire également à former le trait d'union avec les peuples d'Afrique. Du haut des montagnes qui se dressent au sud de la ville où Sénèque vit le jour, il suffit de s'élever un peu pour apercevoir les terres d'Afrique; mais on peut surtout interpréter clairement les messages que le vent apporte des vastes horizons qui s'étendent de part et d'autre du gigantesque Atlas.

27. L'Espagne n'a jamais recherché en Afrique des avantages matériels. Nous n'avons jamais été portés dans ce continent par la moindre ambition de profits

économiques; bien au contraire, nous pourrions faire état de sacrifices qui ont parfois exigé de lourds efforts. Dans les villes et les villages que nous avons fondés en Afrique ou que nous avons aidés à se développer, nous avons laissé le témoignage d'une fraternité sincère pour la société autochtone; il n'est pas d'aspect de l'existence, depuis l'hospitalité du foyer jusqu'à l'instruction des enfants, où n'aient constamment coïncidé les efforts des protecteurs et des protégés, des administrateurs et des administrés, des Espagnols et des Africains. Il en est aujourd'hui comme il en a été de tout temps. En monarchie comme en république, nous n'avons jamais manqué d'observer la règle d'or de la coexistence; et c'est pourquoi, lorsque nous affirmons que se réaliseront sans doute possible et sans l'ombre d'une équivoque les idéaux nourris en ces terres d'Afrique où l'Espagne se trouve présente, nous ne prononçons pas de vains discours, nous ne nous réfugions pas dans des formules évasives, mais nous exprimons simplement une façon d'être, une façon de sentir et de comprendre nos relations avec les peuples d'Afrique. Nous devons rejeter avec la dernière énergie toute accusation malveillante et injurieuse qui cherche à nous présenter comme des travestisseurs de la vérité. L'Espagne ne sait pas tromper. Après tant de siècles, elle n'a pas appris à le faire. Dans les arcanes de la politique mondiale, notre inaptitude à l'hypocrisie nous a valu bien des ennuis; en effet, les hommes tournent souvent en dérision la sincérité et l'honnêteté; mais nous sommes ainsi faits, et nous croyons que cela en vaut la peine.

28. Arrivé à ce point de mon intervention, et puisque je parle de notre sentiment d'appartenance à l'Europe, je ne saurais faire moins que d'évoquer particulièrement un pays auquel nous nous sentons attachés par des liens fraternels. Il s'agit du Portugal. Vous connaissez tous les grandes lignes et la structure générale de la politique extérieure de l'Espagne. Il n'est pas nécessaire de souligner l'intérêt que présentent pour la paix d'une région critique du monde les accords bilatéraux signés par l'Espagne. Et sans vouloir minimiser l'importance de tous les autres liens, ou plutôt même pour en rehausser la portée, je tiens à souligner brièvement ceux qui nous attachent au Portugal.

29. Au sud-ouest de l'Europe, le Portugal et l'Espagne, nations libres et souveraines, demeurent fidèles à leur histoire et à la mission que leur impose leur passé. Liguées par un pacte d'honneur pour la défense de la civilisation chrétienne dans cette péninsule du sud-ouest de l'Europe, les deux nations assurent la sauvegarde de l'Occident entre la Méditerranée et l'Atlantique. Les injustices dont le Portugal est l'objet, nous les ressentons comme si elles s'adressaient à nous-mêmes. Il nous semble incroyable qu'un peuple tel que le peuple portugais, chargé de tant de gloire, tourné plus que tout autre vers l'Afrique par vocation historique, antiraciste par tradition et, qui plus est, multiracial par conviction et par inclination sociale, il me semble incroyable, dis-je, que ce peuple qui fut à l'origine de tant de découvertes ne soit pas traité comme l'exigent ses mérites éminents. Cette injustice est grave, mais la faute politique est plus grave encore; et c'est une erreur à notre avis que de ne pas avoir cherché aux

Nations Unies ou en dehors de l'Organisation de meilleurs moyens d'établir le contact avec l'âme ou l'esprit portugais, par nature acquis au dialogue et à la négociation. Nous avons voulu exprimer ici nos sentiments loyaux de bon voisinage et de fraternité à l'égard d'un des pays les plus fiers dans l'histoire de la civilisation.

30. Pour ce qui est des peuples ayant récemment accédé à l'indépendance, nous souhaitons qu'ils puissent consolider de façon pacifique leurs institutions libres et connaître un développement ordonné. Je répète ces mots: développement ordonné. Je pense en ce moment à l'ordre fécond et à la paix créatrice qui caractérisent le développement politique, social et économique de la Guinée équatoriale. Je compte revenir plus longuement au cours de la présente session sur la politique espagnole en matière de décolonisation, mais j'aimerais d'ores et déjà vous faire part de certaines réflexions.

31. Les habitants de Fernando Poo et du Rio Muni sont maîtres de leur propre destinée et jouissent du droit à l'autodétermination. Nous ressentons un légitime orgueil à voir les preuves qu'ils donnent de leur aptitude à se gouverner eux-mêmes. Ces populations avancent d'étape en étape sur la voie de leur destin, sans perdre à aucun moment le sens des réalités, sans mettre en danger les assises solides d'un bien-être croissant, sans compromettre par des violences inutiles la tranquillité de leur organisation familiale ou l'exploitation paisible des ressources du pays, dont les richesses profitent pour la plus grande partie aux foyers autochtones. La voix du Ministre des affaires extérieures du Gabon [1301ème séance] a proclamé ici la vérité sur la situation actuelle en Guinée équatoriale. Son témoignage est celui d'un pays voisin qui, par-delà la frontière, regarde, analyse et juge. La délégation espagnole lui exprime publiquement sa gratitude. Soyez assurés, Messieurs les représentants, que l'Espagne veillera jalousement en Guinée équatoriale, comme en tout autre lieu où elle peut avoir des responsabilités analogues, à ne pas frayer la voie à des chimères sanglantes ou à de cruels holocaustes. Nos frères d'Afrique arriveront à leur destination par des voies pacifiques. La décolonisation et ses exigences ne nous troublent pas; nous troublent en revanche l'anarchie destructrice, les désordres et les excès d'une démagogie effrénée. Les paroles prononcées il y a quelques jours par le représentant de la Somalie trouvent chez nous un vivant écho: "Nous préconisons", disait-il, "l'application d'un principe rationnel et pratique et non l'anarchie." [1290ème séance, par. 78.] Nous souscrivons également avec enthousiasme à ce jugement magnifique du représentant du Dahomey: "... l'abandon des principes moraux généralement acceptés", disait-il, "sera fatal à la paix des peuples" [ibid., par. 108].

32. Le Comité chargé d'étudier les tâches de la décolonisation a approuvé, le 16 octobre dernier, plusieurs résolutions relatives à nos territoires de Guinée continentale, d'Ifni et du Sahara. Mon gouvernement a pris bonne note de ces résolutions.

33. Au Comité des Vingt-Quatre, ainsi que dans les autres organes des Nations Unies, nous avons déjà exposé nos points de vue; nul ne doit donc mettre

en doute nos intentions. Il ne nous plaît pas — et je tiens beaucoup à ce que ces paroles soient entendues de tous les peuples avec lesquels nous avons des problèmes à discuter et à résoudre ou avec qui nous pourrions en avoir un jour —, il ne nous plaît pas, dis-je, d'ajouter des chicanes aux tâches de notre organisation, ni de porter ici sans cesse des problèmes qui peuvent trouver une solution satisfaisante devant d'autres instances, quoique dans le cadre, bien entendu, des principes de la Charte. Les résolutions du Comité reçoivent et continueront de recevoir de la part du Gouvernement espagnol le maximum d'attention. Nous travaillons actuellement, sans tapage mais aussi sans répit, à la création des conditions minimales qu'exige la nature des choses pour arriver à des solutions efficaces. Nous ne manquerons pas d'informer en temps utile le Comité et l'Assemblée des résultats obtenus.

34. Fidèle à l'esprit et à la lettre de la Charte des Nations Unies, l'Espagne entend poursuivre son action politique; dans cette action, les aspirations des populations vivant dans les territoires en question joueront un rôle déterminant. Notre politique a pour principe immuable l'amitié loyale à l'égard des pays voisins. C'est ainsi que nous nous comportons en Europe et c'est ainsi également que nous nous comporterons toujours à l'égard de nos voisins d'Afrique.

35. Vous savez — et ce serait une grave contradiction et une injustice plus grave encore que de l'oublier — que l'Espagne est le seul pays d'Europe qui souffre sur son territoire métropolitain la présence d'une colonie étrangère: cette colonie a nom Gibraltar. En tant que colonie de la Couronne britannique, Gibraltar a fait l'objet d'un examen de la part du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux; ce comité a étudié le problème de Gibraltar de sa 208ème à sa 215ème séance, du 11 au 20 septembre 1963, et de sa 280ème à sa 291ème séance, du 22 septembre au 16 octobre 1964. A la dernière séance, l'étude de Gibraltar s'est terminée et le Comité spécial est arrivé à la décision reflétée dans le consensus suivant:

"Le Comité spécial, après avoir examiné la situation dans le territoire non autonome de Gibraltar et entendu les déclarations faites par le représentant de la Puissance administrante et le représentant de l'Espagne, ainsi que celles des pétitionnaires venus du territoire et d'Espagne, affirme que les dispositions de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux s'appliquent intégralement au territoire de Gibraltar.

"L'examen de ces déclarations a permis au Comité spécial de constater l'existence d'un désaccord, voire même d'un différend, entre le Royaume-Uni et l'Espagne en ce qui concerne le statut et la situation du territoire de Gibraltar. Dans ces conditions, le Comité spécial invite le Royaume-Uni et l'Espagne à entamer sans délai des pourparlers afin de trouver, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies, une solution négociée, conforme aux dispositions de la résolution 1514 (XV), en tenant dûment compte des opinions exprimées par

les membres du Comité et en ayant présents à l'esprit les intérêts de la population du territoire.

"Dans le cadre du mandat qui lui a été confié par la résolution 1654 (XVI), le Comité spécial demande au Royaume-Uni et à l'Espagne d'informer le Comité spécial et l'Assemblée générale des résultats de leurs négociations." [A/AC.109/SR.291.]

36. Par une lettre, en date du 22 octobre 1964, le Président du Comité spécial, M. Sori Coulibaly, m'a communiqué, pour que je le porte à la connaissance de mon gouvernement, le consensus en question, et m'a rappelé la nécessité d'informer le Comité spécial ou l'Assemblée générale des résultats des négociations hispano-britanniques recommandées dans ledit consensus.

37. Le Gouvernement espagnol a, comme il est naturel, accueilli avec satisfaction les recommandations des Nations Unies; il a fait savoir au Gouvernement de Sa Majesté britannique qu'il était prêt à entamer le plus tôt possible les négociations dont il était question. La note qu'il a adressée à ce sujet, le 18 novembre 1964, à sir George Labouchene, K.C.M.G., ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Sa Majesté britannique à Madrid, était rédigée comme suit:

"Monsieur l'ambassadeur,

"Le Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, M. Sori Coulibaly, a prié le représentant permanent de l'Espagne auprès des Nations Unies de bien vouloir transmettre à son gouvernement, avec la lettre qui l'accompagnait, le texte du consensus sur Gibraltar adopté par ledit comité à sa 291ème séance, le 16 octobre 1964, documents dont je vous adresse copie sous ce pli.

"Aux termes de ce consensus, ledit comité, après avoir constaté "l'existence d'un désaccord, voire même d'un différend, entre le Royaume-Uni et l'Espagne, en ce qui concerne le statut et la situation du territoire de Gibraltar", estime que cette situation doit être réglée sans délai, par voie de négociations entre le Gouvernement espagnol et celui de Sa Majesté britannique.

"Le Gouvernement espagnol est disposé à entamer avec le Gouvernement de Sa Majesté britannique les négociations dont il est question dans ce consensus; il conviendrait de les commencer le plus tôt possible, afin de pouvoir en communiquer le résultat à l'Assemblée générale, à sa dix-neuvième session, et lui faire comprendre ainsi en même temps le caractère particulièrement délicat du problème de Gibraltar, problème qui s'est trouvé aggravé du fait de l'adoption par le Gouvernement de Sa Majesté britannique de certaines mesures unilatérales, au sujet desquelles l'Espagne a fait les réserves voulues.

"Animé du désir de maintenir et d'intensifier entre nos deux pays les relations solides et prometteuses auxquelles le Gouvernement de Sa Majesté s'est montré favorable au cours de ces dernières années,

le Gouvernement espagnol s'est abstenu, jusqu'ici, de prendre les contre-mesures que la situation appelait. S'il a agi ainsi, c'est qu'il estimait que le problème de Gibraltar pouvait et devait être réglé à l'amiable et que c'était par la voie des négociations bilatérales qu'il convenait de parvenir à une solution satisfaisante pour les deux parties.

"A défaut de cette solution négociée, que préconise le consensus du Comité spécial, le Gouvernement espagnol n'aurait, pour défendre ses intérêts, d'autre choix que de reviser sa politique en ce qui concerne Gibraltar.

"Avec mes meilleurs voeux personnels, veuillez agréer, Monsieur l'ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

(Signé) Fernando Ma. Castiella"

38. Comme je l'ai déjà dit et ainsi que le Président du Comité des Vingt-Quatre le lui a rappelé, mon pays est tenu d'informer l'Assemblée générale, à sa dix-neuvième session, du résultat des négociations prévues par le consensus.

39. En temps normal, j'aurais sans doute laissé de côté certains passages des documents que je suis en train de vous lire, en attendant que cette affaire puisse être discutée au sein du Comité compétent ou en session plénière de l'Assemblée générale; toutefois, la situation que nous connaissons actuellement est bien loin d'être normale et nous risquons tous d'apprendre un jour que nous venons, par acclamation, de décider l'ajournement aux calendes grecques ou au jugement dernier des travaux de l'Assemblée générale. Pour ne pas m'exposer à pareil risque, il me faut réclamer l'indulgence des délégations ici présentes et continuer à vous donner lecture de certains textes.

40. Me conformant donc à l'obligation que le consensus du Comité des Vingt-Quatre nous imposait et dont l'ambassadeur Coulibaly, président du Comité, me rappelait l'existence, je crois utile de vous lire le texte intégral de la note verbale^{1/} que l'ambassade britannique à Madrid a remise, le 11 janvier 1965, au Ministre espagnol des affaires extérieures. En voici le texte:

"L'ambassade de Sa Majesté britannique présente ses compliments au Ministère des affaires étrangères d'Espagne et a l'honneur d'appeler son attention sur la situation grave existant à la frontière entre l'Espagne et Gibraltar.

"Les retards et restrictions apportés au passage de la frontière dans les deux sens ont commencé le 17 octobre 1964 et ont été signalés pour la première fois au Ministère le 6 novembre. Le 9 novembre, l'ambassadeur de Sa Majesté a reçu l'assurance que les retards dans les opérations de douane à La Linea n'étaient pas le résultat d'une politique délibérée du Gouvernement espagnol. Cependant, les restrictions à la frontière ont été maintenues et même intensifiées depuis lors et l'ambassadeur de Sa Majesté à Madrid a demandé à nouveau leur abrogation durant les mois de novembre et décembre.

"En dépit de ces représentations, la situation ne s'est pas améliorée. Les autorités espagnoles à la frontière ont imposé des retards délibérés, inutiles et discourtois, dans l'examen des véhicules franchissant la frontière, à tel point que, dans certains cas, des véhicules ont été retenus une dizaine d'heures avant d'être autorisés à repartir. Les retards ainsi imposés à des autocars de touristes ont eu de graves inconvénients pour des voyageurs de diverses nationalités et ont entraîné des retards correspondants dans le trafic aérien régulier au départ de Gibraltar. La décision, annoncée sans consultation préalable, de fermer à partir du 23 novembre la frontière à La Linea une heure plus tôt que ce n'était le cas auparavant a entraîné de sérieux inconvénients. Toutes ces mesures ont eu pour conséquence de gêner de nombreux habitants de Gibraltar et personnes en transit.

"Au cours d'un entretien, le 10 décembre dernier, Monsieur le Ministre des affaires étrangères a indiqué à l'ambassadeur de Sa Majesté que ces restrictions étaient motivées par le souci de réprimer une prévue contrebande à la frontière. Mais le Gouvernement de Sa Majesté ne saurait admettre que la répression de la contrebande requière les retards et les ennuis qui ont été imposés, et, au surplus, il s'est toujours montré disposé à coopérer avec les autorités espagnoles pour réprimer toute contrebande éventuelle. Si le Gouvernement espagnol jugeait que des intérêts espagnols légitimes risquaient d'être lésés par des conditions résultant de la situation à Gibraltar, le Gouvernement de Sa Majesté était en droit d'espérer que ces préjudices seraient précisés et examinés par la voie diplomatique, conformément à la pratique internationale normale. Mais aucune démarche n'a été faite dans ce sens et, au contraire, les autorités espagnoles ont jugé bon de prendre les mesures décrites plus haut. Le Gouvernement de Sa Majesté déplore que des formalités aient été mises en pratique à la frontière de Gibraltar qui sont totalement différentes de celles en vigueur aux autres frontières internationales de l'Espagne, différentes aussi des normes de la pratique internationale, à l'opposé enfin de la tendance qui prévaut aujourd'hui en Europe de réduire au minimum les restrictions et formalités aux frontières.

"Conformément aux instructions reçues du principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté aux affaires étrangères, l'ambassade a l'honneur de protester contre les restrictions imposées par les autorités espagnoles à La Linea et de demander que le Gouvernement espagnol prenne toutes mesures nécessaires en vue de leur suppression immédiate.

"L'ambassade est également chargée d'informer le Ministère, à propos du consensus sur Gibraltar que le Comité spécial des Vingt-Quatre a formulé le 16 octobre 1964, que si le Gouvernement de Sa Majesté ne peut considérer le problème de la souveraineté comme matière à négociation, il aurait en revanche été normalement disposé à examiner des propositions du Gouvernement espagnol tendant à discuter des moyens de maintenir les bonnes relations et d'éliminer toutes causes de friction. Le Gouvernement de Sa Majesté ne saurait cependant

^{1/} Distribuée par la suite sous la cote A/5860.

examiner aucune proposition en vue d'entretiens de cette nature aussi longtemps que persiste la situation anormale actuelle à la frontière."

41. Je laisse à Messieurs les délégués le soin d'analyser la réponse britannique. La première idée qui me vient à l'esprit en la lisant, c'est que le Gouvernement de Londres fait maintenant à l'Espagne des propositions qui auraient peut-être valu la peine d'être examinées il y a quelques années, lorsque ce même gouvernement en excluait l'idée, mais qui sont dépassées à l'époque où nous vivons. En effet, depuis le consensus exprimé par le Comité des Vingt-Quatre, le 16 octobre 1964, le problème de Gibraltar se pose en termes très différents. L'Espagne ferait un véritable affront à notre organisation — ce qu'elle ne voudrait ni ne saurait faire — si, après les longs débats que le Comité de la décolonisation a consacrés à ce problème et notamment à une étude très détaillée des difficultés causées à l'Espagne par la contrebande et par les mesures unilatérales des Britanniques, elle entamait maintenant avec l'Angleterre des négociations destinées uniquement, par exemple, à déterminer combien de voitures franchissent chaque jour le premier mur qui ait été élevé en Europe — je veux parler de la grille de fer construite par les Anglais en 1906 pour séparer matériellement Gibraltar du reste du territoire espagnol.

42. Consciente de la portée des obligations que lui impose le consensus du Comité des Vingt-Quatre, l'Espagne a répondu en ces termes à la note britannique:

"Le Ministre des affaires étrangères présente ses compliments à l'ambassadeur de Sa Majesté britannique à Madrid, et, se référant à la note verbale de l'ambassade, en date du 11 janvier 1965, relative aux prétendues restrictions imposées par le poste de police et de contrôle de La Linea de la Concepción, a l'honneur de lui faire savoir que le Gouvernement espagnol, poursuivant sa politique constructive et amicale à l'égard de la Grande-Bretagne, estime dans le cas de Gibraltar que, après le consensus du Comité des Vingt-Quatre, il est inutile de procéder à un examen partiel des problèmes qui découlent de la présence en Espagne d'une base militaire britannique. En conséquence, le Gouvernement espagnol rappelle au Gouvernement de Sa Majesté britannique le contenu de la note en date du 18 novembre 1964, adressée par le Ministre des affaires étrangères de l'Espagne à l'ambassadeur de Sa Majesté britannique à Madrid et rédigée en ces termes:

"Le Gouvernement espagnol est disposé à entamer "avec le Gouvernement de Sa Majesté britannique "les négociations dont il est question dans ce consensus; il conviendrait de les commencer le plus tôt "possible, afin de pouvoir en communiquer le ré- "sultat à l'Assemblée générale, à sa dix-neuvième "session, et lui faire comprendre ainsi en même "temps le caractère particulièrement délicat du "problème de Gibraltar, problème qui s'est trouvé "aggravé du fait de l'adoption par le Gouvernement "de Sa Majesté britannique de certaines mesures "unilatérales au sujet desquelles l'Espagne a fait "les réserves voulues."

"Dans l'attente d'une réponse à sa note du 18 novembre 1964, le Ministre des affaires étrangères renouvelle à l'ambassade de Sa Majesté britannique les assurances de sa très haute considération. Madrid, le 15 janvier 1965."

43. Nous ne voulons négocier avec la Grande-Bretagne au sujet de Gibraltar que dans les conditions fixées par le consensus du Comité des Vingt-Quatre et en tenant dûment compte des intérêts des habitants du Rocher.

44. Nous espérons avec confiance que la Grande-Bretagne comprendra enfin que notre attitude n'est pas seulement la plus conforme à l'esprit de la Charte et au processus de décolonisation, mais qu'elle sera aussi à la longue la plus avantageuse pour l'Angleterre, pour l'Espagne et pour les habitants de Gibraltar.

45. Une seule chose nous préoccupe depuis que le Comité s'est prononcé sur Gibraltar, le 16 octobre 1964. Il ne s'agit pas du fait que le Royaume-Uni tarde à répondre ou qu'il allègue divers prétextes pour se refuser aux négociations préconisées par les Nations Unies, mais du fait que, pendant ce temps, on peut constater à des signes évidents que la politique britannique du fait accompli, à laquelle notre organisation doit d'avoir été saisie du problème de Gibraltar, suit son cours et que les institutions politiques de Gibraltar sont maintenues et même renforcées; le Ministre des colonies du Royaume-Uni parle aux Communes d'un "Chief Minister" du "Gouvernement de Gibraltar", laissant entendre que la population vivant autour d'une base militaire en sol étranger a le droit de disposer de la parcelle de territoire sur laquelle se trouve cette base. Avant le consensus du 16 octobre, cette politique était une offense pour l'Espagne. Maintenant qu'un consensus a été exprimé, elle constitue un affront à l'égard des Nations Unies, dont elle méconnaît les recommandations. Et c'est cette attitude précisément qui est à la base de tout conflit ou de tout désordre à venir.

46. Tout ce que je vous ai dit vous fera comprendre à quel point nous souhaitons que l'Organisation des Nations Unies reste forte et maîtresse d'elle-même, disposant des moyens essentiels dont elle a besoin pour mener à bien la mission que le monde entier lui souhaite voir accomplir.

47. Notre organisation ne saurait être un terrain de guerre froide. Personne ici ne peut se résigner au rôle passif du spectateur qui assiste à un duel entre deux puissances gigantesques et encore moins à la triste situation de simple figurant dans un ballet universel. On ne saurait pas davantage ramener les problèmes redoutables que pose le désarmement à la seule décision des pays qui possèdent un arsenal nucléaire.

48. Dans un envol quelque peu précoce de l'imagination, on peut supposer qu'un jour viendra, peut-être pas aussi éloigné que nous le pensons, où les progrès de la technique et les découvertes scientifiques permettront de fabriquer des engins nucléaires à un prix de revient tel que bien des pays qui, aujourd'hui, sont très loin d'envisager pareille possibilité pourront y aspirer. A supposer même qu'il

n'en soit pas ainsi et que la possession d'armements monstrueux reste à jamais le privilège redoutable d'une petite minorité, l'utilisation, la préparation, le maniement, le déploiement, l'installation et l'entretien de ces armes sont des activités qui affecteront inévitablement, comme il est naturel, les campagnes, les montagnes, les plages et les plateaux où vivent, chacune avec sa personnalité propre, des populations résolues à survivre coûte que coûte. Il me paraît chimérique qu'une puissance nucléaire puisse, face à une autre puissance également nucléaire, aspirer à la domination totale, sans la coopération ou l'alliance de vastes régions de la planète, dépourvues certes de mégatonnes, mais habitées et défendues par le facteur décisif de toutes les batailles: l'homme. Qu'on ne croie donc pas inutile ou indiscrète l'intervention des pays sans armement atomique dans les débats sur le désarmement. C'est précisément leur condition de pays sans armes nucléaires ou thermo-nucléaires, condition bien conforme à l'objectif ultime du salut de l'humanité, qui leur donne une extraordinaire force morale. Dans ce domaine, nous aurons tous les droits sauf celui d'assister, abattus, le regard triste et les bras croisés, au duel nucléaire des grands. Tout nous sera pardonné sauf le défaitisme et la capitulation sans conditions devant le défi qui nous est lancé. Mais, bien entendu, ce qu'il faudrait pour que les nations sans armes nucléaires aient quelque chose à dire et le disent efficacement, c'est qu'elles agissent toutes ensemble, formant bloc. Tant que cette unité ne se réalisera pas, chaque peuple restera attaché aux moyens qui lui paraissent le plus efficaces pour sauvegarder ses intérêts les plus sacrés et créera des systèmes d'alliance ou se joindra aux groupes armés qui lui donnent des espoirs raisonnables de survie. On ne saurait demander à quiconque d'attendre bouche bée, nu et plongé dans des illusions puériles, l'heure de l'hécatombe. On pourrait dire du désarmement ce qu'on a dit de la décolonisation: qu'il vienne dès que possible, mais qu'il vienne pour tous; que nul ne cherche à tromper ni à moquer la bonne foi d'aucun peuple, mais que nous sachions tous à quoi nous en tenir.

49. Si nous souhaitons que les perspectives des Nations Unies ne s'assombrissent pas et si nous travaillons, sincèrement unis, pour conserver les possibilités qui s'offrent à nous, nous pouvons avoir confiance en l'avenir d'une humanité pacifique.

50. Ce que ma délégation pense du rôle des Etats non nucléaires dans le domaine du désarmement peut s'appliquer plus indiscutablement encore à tout ce qui a trait au développement économique des peuples.

51. Mon gouvernement a étudié avec un vif intérêt les problèmes posés lors de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui s'est tenue à Genève de mars à juin 1964. En Espagne, nous ne sommes pas encore suffisamment industrialisés. Nous sommes toujours sur la voie du développement. C'est pourquoi nous partageons pleinement les préoccupations de la conférence, qui s'emploie à ouvrir de nouveaux horizons au commerce international et cherche à éléver le niveau de vie partout dans le monde.

52. Ces dernières années, mon pays a sensiblement progressé sur la voie du développement économique

et a enregistré une augmentation notable de son revenu national et de sa contribution au commerce international.

53. En conséquence, d'une part, nous avons une expérience approfondie des problèmes que doivent résoudre les pays sous-développés; d'autre part, nous poursuivons avec énergie notre marche en avant dans les réalités du progrès.

54. Cette position particulière de l'Espagne permettra à ma délégation d'apprécier avec beaucoup de réalisme et de largeur d'esprit les problèmes des peuples qui sont aujourd'hui dans la situation où nous étions nous-mêmes il y a bien peu d'années; d'ailleurs, nous nous trouvons encore nous-mêmes à diverses étapes du développement économique et commercial. Dans un vif souci de coopération, nous contribuerons donc de notre mieux aux solutions que la Deuxième Commission de l'Assemblée générale étudiera éventuellement. Le fait que l'Espagne ait été choisie au nombre des pays occidentaux appelés à siéger au Conseil du commerce et du développement, en qualité de pays européen insuffisamment développé, possédant néanmoins des relations particulières avec d'autres zones, nous laisse supposer que nous aurons sans doute un rôle utile à jouer au cours du dialogue qui va très prochainement s'ouvrir au sein de notre organisation. Les pays en voie de développement peuvent compter sur nous.

55. Me voici parvenu au terme de mon intervention; je m'excuse une fois encore d'avoir abusé de votre bienveillante attention.

56. Dans un discours remarquable à bien des égards, Monsieur Rapacki, ministre des affaires étrangères de la République populaire de Pologne, nous disait tout récemment ce qui suit:

"Aujourd'hui, paix et progrès sont indissolublement liés..."

"L'élimination définitive de la dépendance coloniale sous toutes ses formes, le respect de la souveraineté des peuples et de leur droit de choisir la forme de développement et le mode de vie qui leur conviennent le mieux, la répartition équitable du travail et de ses fruits entre les nations, la coopération et l'émulation pacifique dans le cadre de ces principes, le règlement des différends internationaux par la voie de la négociation, le désarmement, la paix durable, tels sont les moyens, non seulement de nous protéger contre un désastre nucléaire, mais encore de mettre au service de l'humanité les idées les plus progressistes et les ressources les plus puissantes de la science et de la technique modernes.

"La coexistence pacifique ainsi comprise constitue l'un des principes fondamentaux de la politique étrangère de la Pologne." [1301ème séance, paragraphes 38, 39 et 40.]

57. Je puis vous affirmer, sans l'ombre d'un doute, que l'Espagne aussi s'inspire constamment de ces principes dans sa politique extérieure. Il me semble qu'une telle communauté d'idées devrait avoir dans le monde entier des répercussions très utiles et très fructueuses pour les Nations Unies. Cependant, la réalité est bien différente. Comme nous l'a dit le

Secrétaire général bien des façons de penser doivent changer et il faut faire appel davantage encore à l'esprit de tolérance et à la volonté de concorde.

58. Ortega y Gasset, ce penseur espagnol que vous connaissez tous bien, a écrit: "L'énorme effort que représente la guerre ne peut être évité que si l'on entend consacrer à la paix un effort plus grand encore, une somme d'efforts extrêmement complexes." Il ajoutait: "La paix ne se trouve pas là simplement à la portée de la main pour que l'homme en jouisse sans conditions. La paix n'est le fruit spontané d'aucun arbre... Il est nécessaire", disait-il pour terminer, "que le mot pacifisme cesse de désigner de bonnes intentions, il faut que ce terme désigne tout un complexe de rapports nouveaux entre les hommes." Pour reprendre les mots de Sénèque que j'ai déjà cités au début de cette intervention, les objectifs de paix doivent avoir pour ciment "un mode d'existence en commun, une vie vécue pour autrui si nous voulons vivre pour nous-mêmes".

59. M. LUNS (Pays-Bas) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord profiter de l'occasion qui m'est donnée maintenant, et qui ne s'était pas présentée précédemment, pour vous exprimer les félicitations de la délégation des Pays-Bas pour votre élection à la présidence. Comme de nombreux orateurs l'ont souligné avant moi, votre élection n'est pas seulement un hommage rendu à votre personnalité; elle symbolise aussi le rôle important que l'Afrique et les Africains jouent de nos jours — et à juste titre — dans les affaires mondiales. Aucun changement plus profond ne s'est produit aux Nations Unies, depuis que j'ai pris la parole pour la première fois à l'Assemblée générale, il y a plus de 12 ans, que ce rapide émergence d'un continent qu'on appelait souvent, mais à tort, "le continent noir", et qui passe de l'obscurité à l'éclairage de l'actualité internationale. De plus, l'entrée à l'ONU de tant d'Etats africains contribue dans une mesure importante à renforcer le caractère universel de cette organisation.

60. Cette dernière constatation nous incite également à nous réjouir d'un autre événement, l'admission de la Zambie, du Malawi et de Malte aux Nations Unies, dont ma délégation se félicite.

61. C'est à Malte que vont en particulier nos souhaits de bienvenue, non seulement en tant que nouveau Membre de la famille européenne des nations, mais encore en tant que pont entre l'Afrique et l'Europe, un pont qui a servi tout au long de l'histoire les intérêts mutuels de deux continents, et qui est aujourd'hui plus utile que jamais.

62. Avec l'admission de la Zambie et du Malawi, le nombre des Etats africains Membres des Nations Unies est passé de trois lors de la fondation de l'Organisation en 1945 à 36 aujourd'hui. Cette progression — près de 40 Etats africains en moins de 20 ans — est stupéfiante.

63. Ces considérations m'amènent à parler de la situation actuelle des Nations Unies. Nous devons la considérer de manière réaliste, sans méconnaître la gravité des problèmes qui se posent. Une organisation comme les Nations Unies connaît nécessairement, comme tout être humain ou comme tout autre

organisme, des hauts et des bas qui parfois se succèdent à un rythme accéléré. Or, nous devons admettre que l'ONU se trouve cette année dans une mauvaise passe. Si nous regardons en arrière, nous nous rendons compte que l'an dernier l'Assemblée générale a tenu sa dix-huitième session dans un contexte particulièrement favorable, grâce à l'amélioration du climat international résultant de la conclusion du Traité de Moscou sur l'interdiction des essais nucléaires^{2/}. Aujourd'hui, l'Assemblée générale doit faire face à deux problèmes d'une ampleur considérable: d'une part, une crise financière qui, pour le moment, semble presque insurmontable et, d'autre part, le problème non moins aigu des niveaux de prospérité de plus en plus divergents des pays industrialisés et des pays insuffisamment développés. Il y a 20 ans, la création de notre organisation constituait une brillante réalisation, née du fléau de la guerre. Aujourd'hui, après deux décennies marquées par une expansion qui a grandement dépassé notre attente, nous avons plus de raisons de craindre que d'espérer.

64. Les Nations Unies se trouvent en ce moment aux prises avec un différend qui menace de dépasser toutes les limites raisonnables et de paralyser l'ensemble des activités de l'Organisation. Ma délégation espère sincèrement qu'il sera encore possible de trouver à ce problème une solution de dernière minute conforme aux dispositions de la Charte. Si cela s'avérait impossible, mieux vaudrait, de l'avis de ma délégation, en venir sans attendre à une décision sans équivoque que de laisser cette assemblée se traîner comme un géant estropié. Mais, si ce problème trouvait enfin une solution, et si toutes les parties intéressées respectaient loyalement la décision prise, nous sommes certains que cette assemblée pourrait de nouveau consacrer son énergie à des activités plus fructueuses.

65. Mon pays considère comme un honneur d'avoir été choisi pour siéger au Conseil de sécurité pendant deux ans. Nous sommes reconnaissants à ceux qui nous ont ainsi démontré leur confiance. Inutile de dire que les Pays-Bas, avec les 10 autres membres du Conseil de sécurité, s'acquitteront de cette lourde responsabilité au mieux des intérêts de la paix et de la sécurité internationales. Pour ce faire, ils se baseront sur les principes de la Charte, et notamment sur le principe selon lequel on ne doit jamais recourir à la force des armes pour résoudre un différend international, principe cher à mon pays depuis l'époque de Grotius. De nos jours, le respect de ce principe est plus que jamais d'une nécessité impérieuse.

66. Nous espérons que, durant notre mandat au Conseil, les amendements à la Charte prévoyant l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social entreront en vigueur. Cela permettra enfin aux nombreux pays devenus Membres de l'Organisation des Nations Unies depuis 1945 d'être représentés plus équitablement, comme ils le réclamaient à juste titre avec tant d'énergie. On sait que la délégation néerlandaise

^{2/} Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé à Moscou, le 5 août 1964.

a toujours été en faveur de cette mesure, et c'est pourquoi mon pays a été heureux de ratifier, il y a quelques semaines, après approbation parlementaire, les amendements qui ont été apportés à la Charte en ce sens.

67. Cette représentation plus adéquate des nouveaux membres devrait également faire disparaître les objections élevées ces dernières années à propos du rôle de plus en plus actif que joue le Conseil de sécurité. Cette dernière tendance est devenue plus évidente en 1964, année où le nombre de séances du Conseil de sécurité a presque doublé par rapport à 1963. Il semble donc que le Conseil de sécurité reprenne peu à peu le rôle que lui destinaient à l'origine les auteurs de la Charte, à savoir l'exercice de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité dans le monde. Bien que, malheureusement, l'abus du droit de veto n'ait pas encore cessé, mon gouvernement estime que l'activité accrue du Conseil de sécurité est dans une certaine mesure un signe de santé. En effet, l'augmentation imprévue du nombre de membres de l'Assemblée générale, qui ralentit quelque peu son fonctionnement, la rend moins apte à jouer un rôle d'exécutif. Cela dit, je m'empresse d'ajouter que l'Assemblée générale devrait, à notre avis, rester néanmoins l'organe représentatif suprême de l'Organisation, et que mon gouvernement ne pourrait sanctionner aucun arrangement qui donnerait au Conseil de sécurité compétence exclusive en ce qui concerne les problèmes touchant la paix et la sécurité.

68. Ces derniers principes s'appliquent tout particulièrement à un domaine qui, de l'avis de mon gouvernement, doit inévitablement prendre de plus en plus d'importance comme moyen de préserver la paix: il s'agit des opérations de maintien de la paix. Au cours des années, ces opérations, nées des circonstances, ont dans certains cas été parmi les réalisations les plus brillantes des Nations Unies. Certaines ont présenté des insuffisances; certaines ont été sévèrement critiquées pour diverses raisons, mais la plupart de ces opérations, ne l'oubliions pas, ont contribué à empêcher des situations très critiques de dégénérer en conflits généralisés. Il est donc d'autant plus regrettable que le financement de deux de ces opérations ait donné lieu à un différend qui risque, comme je viens de le dire, de paralyser le fonctionnement de cette assemblée. En conséquence, il est d'autant plus important que nous nous efforçions de nous mettre d'accord, pour les opérations futures, sur des principes bien définis concernant l'initiative de telles opérations, leur organisation technique et leur financement. Ma délégation est toute disposée à coopérer activement avec les délégations de tous les pays pour atteindre ce but.

69. Il est décevant de constater que, depuis l'année dernière, on n'est parvenu à aucun nouvel accord dans le domaine des mesures du désarmement, où l'on avait auparavant accompli certains progrès. Toutefois, le fait que, de plus en plus, les principales puissances militaires comprennent qu'elles ont un intérêt commun à ne pas augmenter et, si possible, à réduire le volume de leurs forces armées nous donne une raison d'espérer.

70. Au Comité des dix-huit puissances pour le désarmement, aux travaux duquel mon gouvernement continue d'attacher une grande importance, de nombreuses propositions ont été avancées. Nous espérons que lorsque les discussions du Comité reprendront à Genève, elles conduiront à une compréhension mutuelle encore meilleure et, en fin de compte, à des accords. A cet égard, mon gouvernement suggère que l'on attribue une priorité élevée à un accord sur la non-prolifération des armes nucléaires. La récente explosion atomique qui a eu lieu en Chine, et que nous déplorons, a donné à ce problème une urgence nouvelle. Nous sommes très préoccupés de voir que nous sommes probablement en passe de devenir un monde multi-nucléaire extrêmement dangereux. Il devient donc plus nécessaire que jamais de parvenir rapidement à une entente afin que le nombre de puissances nucléaires n'augmente plus.

71. On a souvent dit que la paix et la prospérité étaient inséparables. S'il est particulièrement important de maintenir la paix en éliminant les conflits proprement dits, il est tout aussi important de donner à la paix des fondements solides et une signification plus profonde en élevant les niveaux de vie.

72. Après avoir parlé de cette question de la paix, je voudrais maintenant dire quelques mots à propos du problème également important du développement économique et social des pays insuffisamment développés. Si nous considérons ces 15 dernières années, nous ne pouvons manquer d'être frappés par l'activité considérable déployée dans ce domaine. Il nous faut cependant reconnaître que tous ces efforts, et les sommes énormes dépensées dans ce but, n'ont produit jusqu'ici que des résultats limités. Ce paradoxe devient de plus en plus évident et devrait nous inciter à orienter autrement le gros de nos efforts. Si nous continuons à procéder comme les années passées, il faudra des générations pour assurer à tous un niveau de vie plus élevé, ce qui est hors de question. Il faut absolument trouver un raccourci et obtenir plus rapidement des résultats plus tangibles.

73. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Genève l'année dernière, donnera peut-être l'impulsion nécessaire à un nouveau bond en avant. Cela dépendra du nouveau Conseil du commerce et du développement et de ses organes subsidiaires, ainsi que des conférences qui auront lieu périodiquement. S'ils obtiennent des résultats, ces nouveaux organes deviendront peut-être les instruments, d'une importance historique, de l'amélioration du sort de centaines de millions d'êtres humains. Les activités de ces organes nouveaux ne seront fructueuses que s'ils reçoivent la place qui leur revient dans l'appareil des Nations Unies. Mon pays estime en effet que les chapitres IX et X de la Charte, relatifs à la coopération économique et sociale internationale, n'ont rien perdu de leur importance fondamentale. La nouvelle tâche qui incombe aux Nations Unies en ce qui concerne le commerce et le développement s'insère parfaitement dans ce cadre.

74. En ce moment, des voix s'élèvent pour proclamer que toutes les activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social devraient être transférées de New York à Genève ou

ailleurs, ce qui amènerait à dissocier les activités politiques et les activités économiques des Nations Unies. J'estime devoir dénoncer le danger qu'il y aurait à séparer des activités si étroitement liées. En effet, il serait regrettable que nous soyons déjà prêts à oublier la leçon tirée en 1945 de l'expérience de l'ancienne Société des Nations, à savoir qu'une organisation d'Etats ne saurait limiter ses activités au domaine politique qu'au risque de sa propre existence.

75. Je suis heureux que, dans son rapport sur les besoins administratifs de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Secrétaire général ait insisté, comme il convenait, sur la nécessité fondamentale de maintenir groupés, dans un seul programme harmonieusement intégré, la totalité des efforts des Nations Unies dans les domaines économique et social. A cet égard, la modification projetée du rôle du Conseil économique et social sur la base des dispositions de la Charte semble particulièrement urgente. De même que dans le cas du Conseil de sécurité dans le domaine politique, il y aurait lieu, en l'occurrence, de renforcer les fonctions du Conseil économique et social en tant qu'organe exécutif. Placé sous l'autorité de l'Assemblée générale, mais doté de pouvoirs propres clairement définis, le Conseil économique et social peut contribuer à guider la mise en œuvre de la politique des Nations Unies au sein des divers organismes spécialisés. Le Conseil économique et social devrait devenir d'une manière plus effective l'organe exécutif principal de l'Assemblée générale en ce qui concerne la coordination des activités de toutes les organisations mondiales s'occupant parallèlement du progrès économique et social. Cela est d'autant plus nécessaire que le nombre des nouveaux organes à l'intérieur et en dehors des Nations Unies augmente constamment.

76. L'Organisation des Nations Unies va avoir à étudier, dans quelques mois, les nouveaux mandats relevant du Programme alimentaire mondial. Mon gouvernement estime que cette expérience, qui se poursuit depuis trois ans, est une réussite. Sa prolongation, sous une forme plus élaborée, peut être d'un grand profit pour la coopération existant entre les pays développés et les pays moins développés. En conséquence, nous espérons que la conférence qui se tiendra bientôt à Rome et qui aura à étudier ce nouveau mode d'utilisation des excédents alimentaires ouvrira des perspectives nouvelles.

77. En dehors des Nations Unies, nous avons été témoins, avec une profonde satisfaction, de l'addition d'un nouveau chapitre à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT); ce chapitre, qui doit être signé dans quelques semaines, sanctionne le principe d'après lequel les pays peu développés ont droit à un traitement spécial, parce qu'ils se trouvent dans une position plus faible ainsi que dans une phase de développement accéléré. Les Pays-Bas souscrivent pleinement à ce principe.

78. Dans cet ordre d'idées, je tiens à souligner l'importance des consultations qui ont lieu entre un certain nombre de pays donateurs au sein du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Ce comité

permet des échanges de vues approfondis sur divers aspects des relations entre les pays donateurs et les pays bénéficiaires. Il entretient des relations de plus en plus étendues avec d'autres organismes internationaux, tels que l'Organisation des Nations Unies, ses organismes régionaux et ses institutions spécialisées, comme, par exemple, la Banque mondiale. De même, les contacts entre ce groupe donateur et les pays peu développés se multiplient. Mon gouvernement se félicite de ces tendances nouvelles.

79. Dans un cadre plus limité, mon pays contribue, de son côté, à la prospérité grandissante du monde en sa qualité de membre du Marché commun européen. Cette communauté, on le sait, connaît actuellement un extraordinaire essor économique. Il n'est peut-être pas superflu de mentionner, une fois encore, que cette prospérité croissante a également des effets favorables sur le reste du monde. Ils se manifestent directement dans l'aide apportée aux dix-huit pays associés qui, pour la période 1963-1967, s'élèvera à un total de 735 millions de dollars. Sur les 81 000 techniciens employés dans les pays en voie de développement, 55 000 proviennent des pays du Marché commun. D'autre part, les effets favorables des progrès du Marché commun se font indirectement sentir sur le développement de son commerce, qui n'est en aucune manière limité aux échanges entre ses membres. Le fait que, entre 1958 et 1964, l'augmentation des importations totales en provenance des pays extérieurs à la Communauté européenne ait atteint 66 p. 100, alors que les exportations du Marché commun vers ces mêmes pays n'augmentaient que de 51 p. 100, en est une preuve. En raison de sa situation géographique, de son histoire et de sa structure économique, mon pays a toujours beaucoup dépendu de ces échanges commerciaux avec les autres continents; il continuera à s'efforcer d'intensifier les relations économiques entre le Marché commun et le reste du monde.

80. Après avoir mentionné certains aspects de la situation politique et économique qui nous permettent de concevoir des espoirs pour l'avenir, je considère de mon devoir, dans l'intérêt des Nations Unies et de la prospérité du monde, de dire maintenant un mot de quelques questions qui sont un sujet d'inquiétude pour mon gouvernement. J'ai déjà fait observer que l'Organisation des Nations Unies, après de nombreuses années de croissance rapide, donne des signes de crise. Cela est dû en partie au fait qu'une grande majorité de jeunes pays peu développés doivent désormais coopérer avec la petite minorité de pays plus vieux et plus développés. Une coopération fructueuse entre ces deux groupes de pays est indispensable au bien-être de tous les membres de l'Organisation, ainsi qu'à l'amélioration des niveaux de vie dans le monde. Pareille coopération n'est possible que si chacun des deux groupes adopte une attitude qui tienne compte des vues, des intérêts et des responsabilités de l'autre groupe. L'application purement automatique du mécanisme du vote risque de constituer une grave menace pour l'avenir si l'on ne prend pas en considération, parallèlement, la contribution apportée par toutes les parties. Qu'il me soit permis de citer quelques exemples.

81. Les contributions que sont tenus de verser les Etats Membres de l'ONU et les membres de ses institutions spécialisées sont prévues dans des budgets votés à la majorité des deux tiers des voix, comme on le sait. Or, moins de 20 p. 100 des Etats Membres paient actuellement plus de 80 p. 100 des contributions; en d'autres termes, une majorité de 80 p. 100 des Etats paie moins de 20 p. 100 des contributions.

82. Je tiens, afin d'éviter tout malentendu, à préciser que ceux qui versent les contributions les plus importantes sont parfaitement disposés à continuer à le faire et même à augmenter leurs contributions. Cependant, une telle situation ne peut se prolonger que si le groupe qui détient la majorité des voix fait preuve de modération lorsqu'il utilise son droit de vote. Sinon, il y a tout lieu de craindre qu'une situation aussi boiteuse ne finisse par devenir inacceptable.

83. Le même problème se présente dans le domaine de la représentation géographique équitable des Etats au sein des divers organes des Nations Unies. Jusqu'à présent, la composition de certains organes exécutifs des Nations Unies a été basée sur la situation qui régnait en 1945. Des années durant, ma délégation n'a cessé de préconiser la révision de cette composition, en fonction des conditions actuelles, qui sont entièrement différentes. Cependant, nous devons nous garder de tomber dans l'excès contraire en adoptant un nouveau système selon lequel les postes vacants seraient attribués uniquement d'après le nombre de voix, sans tenir compte d'une répartition équitable fondée à la fois sur la situation géographique et les responsabilités.

84. A ce propos, je voudrais citer l'exemple typique du Fonds spécial. Les excellents résultats obtenus par ce Fonds sont dus en grande partie, aux yeux de nombreux pays, à la structure de son organe directeur, qui se fonde sur une parité de représentation entre les pays développés et les pays moins développés, et qui prévoit un rôle consultatif pour les institutions spécialisées. C'est la raison pour laquelle les principaux pays donateurs tiennent beaucoup à ce que cette structure, qui a fait ses preuves, soit préservée lors de la fusion envisagée entre le Fonds spécial et le Programme élargi d'assistance technique, pour l'établissement du nouveau Programme des Nations Unies pour le développement. Il serait aussi sage qu'équitable de maintenir cet équilibre, car je crains fort que, si l'on prévoyait pour le nouveau Programme une structure reposant uniquement sur le principe de la majorité, cette situation ne conduise — du moins pour ce qui est de mon pays — à une réévaluation de l'importance de notre contribution. A la base, il s'agit d'un état d'esprit plus que de règles écrites. Aucune disposition prévoyant des coefficients de vote, aucune procédure de conciliation, aucune assurance de discipline de la part de l'Assemblée générale ne pèsera véritablement sur l'avenir de la Conférence du commerce si la majorité des membres ne sont pas pleinement conscients des opinions, des intérêts et des responsabilités de la minorité.

85. Dans un débat qui a eu lieu ici même, il y a quelques semaines, des paroles acerbes ont été échangées au sujet de l'action humanitaire de la

Belgique et des Etats-Unis d'Amérique, qui a permis de sauver des centaines de vies humaines appartenant à de nombreuses nationalités et races différentes. S'étant opposée pendant de nombreuses années à toutes les formes de discrimination raciale, ma délégation estime devoir déclarer qu'un racisme à rebours serait tout aussi injuste et dangereux.

86. Il serait certes tragique que le conflit entre l'Est et l'Ouest, qui présente par bonheur quelques signes d'apaisement depuis deux ans, soit remplacé par une nouvelle controverse entre le Nord et le Sud. Le problème de l'amélioration des niveaux de vie dans les pays peu développés demeure l'une des tâches essentielles de notre organisation, et mon pays reste déterminé à déployer les efforts les plus acharnés à la réalisation de cette tâche. Mais ce problème doit être envisagé sous une forme qui tienne compte des intérêts et des responsabilités qui existent des deux côtés, sinon on risque de voir se manifester, dans mon pays comme dans d'autres, une tendance à fournir cette aide sous des formes nouvelles et par d'autres voies. Mon gouvernement ne pourrait que regretter une telle évolution; il espère que la coopération de tous les intéressés permettra d'éviter que l'on n'en arrive là et que l'Organisation des Nations Unies sortira renforcée de ses difficultés actuelles.

87. A cet égard, je partage la conviction qu'a exprimée le Secrétaire général dans l'introduction à son rapport annuel, quant au caractère unique des Nations Unies, déclarant que la solution par les Nations Unies des problèmes mondiaux "dépendra, dans une mesure importante, du bien-fondé de sa foi dans le rôle unique de l'Organisation des Nations Unies, qui ne doit pas être seulement le lieu où ces divergences peuvent se manifester..." [A/5801/Add.1, Section IV].

88. L'ONU demeure une organisation mondiale sans rivale pour la solution des conflits et pour l'amélioration des niveaux de vie de centaines de millions d'êtres humains qui vivent encore dans le besoin et la misère. Mon pays est déterminé à poursuivre ses efforts dans ce sens. Souhaitons que le Tout-Puissant nous donne la sagesse et la persévérence nécessaires pour accomplir cette tâche avec succès.

89. M. BENHIMA (Maroc): Il s'attachait à la tenue de cette session de l'Assemblée générale une espérance toute particulière. Le vingtième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies devait être en quelque sorte la preuve d'une capacité de survivre dont certains doutaient depuis quelque temps que l'Organisation fût capable. Cette espérance semblait devoir se justifier davantage par le fait que, cette année, nos travaux allaient se dérouler sous le signe de la coopération internationale, concept qui suppose nécessairement le dépassement des confrontations stériles et répond à la finalité de notre organisation.

90. Il n'en a malheureusement pas été ainsi. Des problèmes extrêmement graves, liés directement à la vitalité de l'Organisation et à son existence même, n'ont, jusqu'à présent, trouvé aucune solution et les difficultés qu'ils ont fait apparaître ont entamé l'enthousiasme des uns et la patience des autres. Des événements internationaux qui se sont dangereusement répercutés sur l'activité de l'Organisation

ont sérieusement détérioré l'équilibre des rapports qui en assurait l'harmonie.

91. Il n'en demeure pas moins que de toutes parts se manifeste la conscience du risque que ces difficultés convergentes font courir à notre organisation, et l'opinion internationale a pris la mesure et les dimensions de l'absme dans lequel la communauté mondiale se retrouverait si des arrière-pensées ou certains calculs l'emportaient sur les impératifs d'une véritable responsabilité.

92. Monsieur le Président, vous avez déjà traduit cette conscience et exprimé ces préoccupations dans votre allocution à l'Assemblée générale [1286ème séance]. Vous l'avez fait d'ailleurs avec cette pertinence qui a toujours caractérisé votre manière d'aborder et d'analyser les problèmes complexes, avec une connaissance profonde des réalités apparentes et secrètes de l'Organisation, avec enfin l'autorité qui s'attache à votre expérience et que le choix de vos collègues, qui sont tous vos amis, a consacrée en vous portant avec estime et confiance à la présidence de notre assemblée générale.

93. M'accueillant une fois à la présidence du Conseil de sécurité, à un moment où celui-ci devait examiner une situation pénible pour l'Afrique, vous avez bien voulu faire observer, avec une extrême indulgence, que le destin avait choisi le représentant du Maroc pour conduire les débats sur ces problèmes. L'Assemblée comprendra pourquoi je relève avec émotion que le destin a choisi aujourd'hui un Africain de marque pour conduire les travaux de cette session dont dépendent sans contestation aucune l'avenir de l'Organisation et la coexistence harmonieuse de ses Membres. Aux vœux sincères que mon pays formule, pour votre succès, je joins personnellement une intense prière pour que votre action réduise les derniers obstacles et infléchisse le cours des événements dans le sens de notre commune espérance.

94. Cette espérance porte d'abord, dans l'immédiat, sur la solution de la crise financière de l'Organisation. On a fait justement remarquer qu'il était peut-être plus facile de trouver les fonds nécessaires pour résorber les dettes et les déficits des Nations Unies que de réaliser un accord entre les différentes positions de principe. Il n'échappe à personne, ici ou ailleurs, que les obligations proprement financières des Membres encore redevables ne vont pas au-delà de leurs moyens ou de leurs possibilités. La souplesse de leurs traditions juridiques nationales et souvent même leur rôle dans l'établissement de la jurisprudence internationale auraient permis de dépasser les motivations légales de leur attitude, quand bien même celle-ci serait à certains égards rigoureusement fondée. L'enjeu d'une telle confrontation dépasse les exigences qui s'attachent aux considérations de doctrine, intellectuellement valables en d'autres circonstances, mais particulièrement dangereuses quand leur rigueur risque fort de conduire à la dislocation du seul instrument de coopération que la communauté mondiale ait jamais pu mettre sur pied.

95. Des considérations de prestige se sont ajoutées aux attitudes de principe et ont ainsi aggravé le problème et compliqué la recherche d'une solution. Nous pouvons comprendre que les grandes puissances

aient un ordre de priorités où la rigueur juridique et des raisons d'amour-propre excluent tout accommodement. Nous convenons aussi que leur indépendance, leur sécurité, leurs intérêts puissent être protégés par leurs moyens propres et leur puissance individuelle, sans recours à l'extérieur. Mais, les Etats moins riches, moins forts, ne peuvent comprendre que l'attachement d'un juriste à sa thèse puisse les priver du seul organisme qui soit une garantie pour leur souveraineté et la protection d'intérêts de toutes sortes qu'ils viennent difficilement de reconquérir et qu'ils veulent légitimement sauvegarder.

96. En intervenant au Congo, en 1960, les Nations Unies ont agi conformément à la Charte et leur action, dans toute la diversité de ses aspects, correspondait fidèlement à leur rôle et à leur finalité. Sans rouvrir le dossier d'une pénible querelle, il est incontestable que les événements du Congo en 1960 n'étaient pas le fait des Etats secondaires. Les grandes puissances répétaien toutes avec une sincérité loyalement admise que la paix et la sécurité du monde étaient alors directement menacées. Une large majorité parmi les pays Membres a contribué, d'une façon ou d'une autre, quelques-uns au prix des plus grands sacrifices, à cette action dont il était unanimement reconnu qu'elle était impérative, utile et régulière.

97. Les vicissitudes rencontrées au cours de cette action pouvaient amener telle ou telle grande puissance à rectifier ses appréciations politiques. Elles ne pouvaient rendre caduques ni la responsabilité morale des décisions antérieures, ni, encore moins, les conséquences de toutes sortes qui découlaient d'une telle responsabilité. Les pays africains, en premier lieu, ont été les victimes directes de ces déboires, et ils continuent de l'être. La plupart d'entre eux sont cependant restés constants dans la loyauté à leurs engagements de la première heure, et la sauvegarde de la paix au Congo a coûté des morts à leurs foyers, des ressources précieuses à leur trésor, et a valu des préoccupations angoissantes à leur conscience.

98. Le privilège d'être une grande puissance devrait exclure pour elle la liberté de se considérer comme seul juge de la valeur de telle interprétation dans certaines circonstances, ou de celle d'une interprétation nouvelle dans des circonstances différentes. Sur le plan international comme sur le plan individuel, le premier devoir de l'afné demeure le souci de l'exemple.

99. Devant les difficultés nées de ces contradictions, les petites puissances ont eu suffisamment de réalisme pour ne pas s'attacher aux déductions logiques qui découlent de l'analyse rigoureuse d'une situation qui n'est pas demeurée statique. Elles ont pris en considération les facteurs politiques, que l'on ne peut méconnaître dans l'optique actuelle du problème. Au niveau des contacts bilatéraux, au sein du Groupe des Vingt et Un^{3/} ou au sein du Groupe des Douze, elles ont déployé leurs efforts sans amerute; et, quelle que soit l'issue de leur travail, elles

^{3/} Groupe de travail pour l'examen des procédures administratives et budgétaires de l'Organisation des Nations Unies.

auront contribué à clarifier une situation où la confusion était parfois volontairement entretenue.

100. Monsieur le Président, la déclaration que vous avez faite devant l'Assemblée générale, le 18 janvier, sur ce problème [1315ème séance], révèle, quoi qu'on puisse penser, que votre action, conjuguée avec les efforts que j'ai mentionnés, a réduit bien des divergences et devrait, sans optimisme exagéré, permettre la reprise d'un dialogue direct — ou par l'entremise du Secrétaire général — entre les puissances dont les thèses ne se sont apparemment pas encore rapprochées.

101. Peut-être ce dernier recours, utilisant le capital acquis de bonne foi, de part et d'autre, permettra-t-il d'enregistrer l'élan international le plus méritoire et constituera-t-il la preuve de confiance la plus valable que les Membres de l'Organisation lui auront donnée en cette année de coopération internationale.

102. Le problème du Congo demeure quand même entier. Les quelque 20 dernières réunions du Conseil de sécurité consacrées à ce problème ont révélé toute l'étendue de sa complexité. Les interventions étrangères, qu'on a essayé d'éviter en 1960 au prix d'une crise dont le dernier acte ne s'est pas encore joué, sont réapparues aujourd'hui au Congo sous une forme plus directe, sans que l'on cherche à les justifier en s'abritant derrière des euphémismes. La lutte des factions internes a rouvert la voie à la compétition des intérêts et à la lutte des influences idéologiques. L'Afrique elle-même n'a pas gardé la lucidité et le sang-froid dont elle a fait preuve en 1960 et s'est intégrée dans le contexte des interventions au risque d'accentuer certaines formes de pénétration en voulant en éviter d'autres.

103. La position du Maroc sur ce problème continue à être définie par le respect de la souveraineté du Congo, de son intégrité territoriale et de la non-imixtion dans ses affaires intérieures. Membre du Conseil de sécurité, le Maroc s'est élevé au niveau de la responsabilité internationale qu'imposait son appartenance à cet organe. Il a refusé de céder aux démagogies faciles, parce que sa conception de la responsabilité internationale et celle qu'il se fait de la solidarité africaine lui interdisent de s'acquitter de l'une ou de donner les preuves de l'autre par des attitudes inspirées de la conjoncture. La vision que nous avons de la projection du destin africain et de son articulation par rapport à l'avenir de la communauté mondiale nous a fait choisir la voie étroite. Nous n'avons pas tardé à éprouver la satisfaction d'avoir raison, comme en témoignent les hommages rendus à notre délégation aussi bien par les tenants des différentes tendances existant au sein du Conseil de sécurité que par les porte-parole de l'Afrique et les représentants des différents courants d'opinions au sein de l'Organisation.

104. La tradition qui définit le comportement de mon pays à l'égard de l'Organisation, depuis qu'il a l'honneur d'en être Membre, est un égal souci de demeurer fidèle autant à ses amitiés qu'aux vertus de l'Organisation elle-même. C'est encore aujourd'hui cette tradition qui nous fait déplorer la décision que l'Indonésie a prise de quitter les Nations Unies,

interrompant ainsi une coopération dont les résultats n'ont guère besoin d'être évoqués.

105. Depuis 1948, de nombreux pays ont lutté ou luttent encore pour leur libération, doivent à l'Indonésie — dans une large mesure — l'évolution des esprits au sein de l'Organisation des Nations Unies en faveur d'une accélération de la décolonisation et d'un soutien efficace aux causes de la liberté et de l'indépendance. Mon pays est de ceux qui expriment leur gratitude au peuple de l'Indonésie et à son gouvernement pour l'action qui a été menée à New York et à travers le monde en faveur de notre lutte et de notre Roi exilé. Depuis notre indépendance, une amitié sans failles se développe entre nos deux pays qui se sont trouvés presque toujours en communion de pensée devant certaines situations internationales. Je voudrais dire, avec cette mutuelle franchise qui caractérise une véritable amitié, combien nous regrettons cette décision dont les conséquences immédiates et lointaines n'échappent ni aux amis ni aux adversaires de l'Indonésie. Le tiers monde, dont la profession de foi s'articule essentiellement autour de la confiance dans l'Organisation, surmonte difficilement son trouble devant le retrait d'un pays dont le rôle en Asie et en Afrique demeure prépondérant.

106. Au moment où les efforts entrepris depuis plusieurs années en faveur de l'admission de la République populaire de Chine rencontrent une plus grande réceptivité dans des milieux jadis totalement réticents, le départ d'un autre grand pays asiatique dont nous essayons sincèrement de comprendre les mobiles ne manquera pas de poser au monde afro-asiatique des problèmes d'un ordre nouveau en ce qui concerne le rajustement périodique de sa politique sur le plan international.

107. A quelques mois de la tenue de la deuxième conférence afro-asiatique sur le sol africain, on ne peut pas ne pas réfléchir dès à présent à ce fait particulièrement important que constitue, d'une part, la confiance générale des pays afro-asiatiques dans l'Organisation des Nations Unies et leur volonté permanente de coopérer avec elle, et d'autre part la situation dans laquelle se trouveraient les deux plus grands pays asiatiques participant à cette conférence. Si la solide amitié qui lie mon pays à l'Indonésie m'autorise à faire état, à cette tribune même, des préoccupations qu'une telle décision inspire, je pense aussi que l'Organisation ne considérera pas comme dénués de tout fondement les sentiments de frustration que peut ressentir un peuple fier et courageux.

108. J'ai évoqué au début de cette intervention ce qu'on pourrait appeler les "crises chaudes" qui menacent notre organisation. Il est généralement admis que de telles crises provoquent des réactions suffisamment fortes et rapides pour parer à un danger imminent, mais il est d'autres crises dont le caractère chronique pourrait incliner à penser que l'Organisation ne risque guère d'en mourir. Elles sont cependant d'une nature telle que le sort de nombreux pays et de beaucoup de peuples dépend directement de leur évolution.

109. L'Afrique du Sud semble s'installer confortablement, et au milieu de l'indifférence, dans sa

politique d'apartheid. La presse économique fait état de sa prospérité et les revues militaires donnent des assurances périodiques sur sa capacité défensive. Le Portugal renforce son potentiel militaire, continue sa politique de colonialisme original en Angola, en Guinée dite portugaise et au Mozambique, et considère que l'état de guerre dans lequel il se trouve est un état conforme à son destin et à la nature de son régime. Ces deux pays semblent considérer que la lutte contre le racisme ou la lutte de libération ne sont que des épiphénomènes sans conséquence sur l'itinéraire politique qu'ils ont choisi, mais les populations africaines de l'Afrique du Sud et les peuples de l'Angola et du Mozambique, qui mènent une lutte inégale, ne peuvent indéfiniment compter sur leur seul courage et leur seul sacrifice pour faire changer la politique de leurs agresseurs.

110. Si la lutte que ces peuples mènent doit donner la mesure de leur volonté de se libérer et si elle doit constituer un facteur déterminant dans leur volonté de se forger un nouveau destin, il ne faut pas que la communauté internationale s'en désintéresse ni que l'Organisation se contente d'une action marginale de sympathie ou d'un soutien moral.

111. La libération des peuples est l'objectif primordial de l'Organisation des Nations Unies et la coopération internationale, qui constitue sa finalité, ne peut être réalisée que dans un monde où tous les peuples sont souverains et tous les Etats sont indépendants.

112. L'Organisation de l'unité africaine, dont la création a été essentiellement inspirée par la volonté unanime de l'Afrique d'entreprendre elle-même et directement cette mission d'aide et de soutien sous toutes les formes aux luttes libératrices sur l'ensemble du continent, ne peut pas et n'entend d'ailleurs pas, à cause de ses moyens encore limités, rester le seul instrument de lutte contre le colonialisme; son existence et son action ne peuvent justifier un désintéressement quelconque de l'Organisation des Nations Unies et de ses Membres à l'égard de la domination coloniale.

113. L'Organisation de l'unité africaine puise dans la foi de ses membres et dans les principes de sa charte une force et des moyens d'action qui lui font prendre, sur le continent africain d'abord et sur le plan mondial ensuite, une responsabilité de plus en plus grande dans les affaires internationales. Lorsque cette organisation aura surmonté les difficultés dues à sa création récente et lorsqu'elle aura réalisé l'homogénéité complète entre tous ses membres par l'acceptation d'un dénominateur d'équilibre entre les différentes tendances africaines antérieures à sa constitution, l'Organisation des Nations Unies trouvera en elle un précieux instrument d'action complémentaire pour la réalisation de tous ses objectifs et pour une plus grande coopération entre les puissances d'hier et les Etats nouveaux.

114. Il est également indispensable pour l'avenir et l'autorité morale et politique de l'Organisation de l'unité africaine qu'elle évite de se désintéresser des problèmes qui ne sont pas strictement africains. Le colonialisme demeure présent dans d'autres ré-

gions du monde, bien qu'il prenne des formes différentes de celles du colonialisme classique.

115. La tragédie de la Palestine n'est pas seulement un problème arabe: c'est un problème d'occupation et de domination étrangères. Il revêt même un caractère particulièrement odieux par l'expulsion de leur foyer des authentiques populations de ce pays au bénéfice d'une immigration hétéroclite qui n'a aucun lien avec la Palestine. Ferme devant le colonialisme et le racisme, l'Organisation de l'unité africaine devrait, pour demeurer fidèle à son idéal, ne point laisser altérer l'inspiration de son élan libérateur, et dénoncer avec la même ardeur et la même indignation le racisme sud-africain et le racisme d'Israël. Au moment où les pays arabes examinent les possibilités d'une exploitation légitime de toutes leurs ressources naturelles au bénéfice de leurs peuples, les sophismes de la thèse d'Israël devraient rencontrer un front commun où la conscience africaine aurait sa part d'action et jouerait le rôle qui correspond à sa responsabilité.

116. Il est devenu en vérité pénible pour le représentant du Maroc d'évoquer à chaque session certains problèmes qui sont liés au principe de l'intégrité territoriale de notre pays et à l'exercice de sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire. Ayant foi dans la vertu des solutions négociées, nous avons cru très sincèrement, au moment de la reconnaissance de notre indépendance, que la disparition de la présence étrangère sous forme de bases militaires ou d'occupation provisoire de certaines régions de notre pays serait réalisée par des négociations, peut-être non fixées dans le temps mais clairement admises dans leur principe et dans leur objet. Nous avons connu bien des difficultés que notre peuple a surmontées avec courage et dont il a triomphé grâce à sa persévérance et à sa patience. Les colonisateurs d'hier ont évacué les bases militaires et retiré leurs troupes. Ils ont rendu ça et là des portions des territoires qui demeuraient encore sous leur autorité ou qu'ils occupaient par une situation de fait liée à leur présence coloniale dans d'autres pays d'Afrique. Nous n'avons cessé depuis lors de renouveler l'expression de notre bonne disposition à régler le reste de ce contentieux par les mêmes voies de négociation et de compréhension réciproques.

117. Il n'en a pas toujours été ainsi du côté de nos interlocuteurs, qui tantôt essayaient de méconnaître nos droits, tantôt répondaient par des promesses auxquelles nous ne manquions pas d'ajouter foi. Cette confiance demeure encore entière au niveau des responsables marocains. Mais, l'évolution du monde, en ce qui concerne le règlement de tels problèmes, suit un rythme qui impose aux responsables de ne pas faire fi de l'impatience de leurs peuples. La coopération véritable ne peut négliger la valeur de tels facteurs, et la solution de ces litiges conditionne une collaboration loyale dans les différents domaines où les intérêts supérieurs, dans une région donnée, se rejoignent ou se complètent.

118. Par ailleurs, les pays du Maghreb, qui ont déjà entrepris dans certains domaines un début de coopération encourageante, s'attachent avec une égale sincérité à renforcer les facteurs d'harmonie, en vue de la réalisation d'une union régionale de plus en

plus étroite, homogène à l'intérieur de ses limites, solide en face des ensembles compétitifs ou hostiles. Notre pays sait — et ses amis savent avec lui — que seule l'élimination de certaines séquelles que les circonstances rendent anachroniques et qui sont incompatibles avec une profession d'amitié peut seule constituer une voie saine pour aboutir à un objectif qui fait l'unanimité de nos peuples et que les circonstances historiques du passé et les perspectives d'avenir rendent chaque jour plus impératif.

119. J'ai passé volontairement sous silence certains problèmes qui retiennent habituellement l'attention de notre délégation au cours de la discussion générale. Nous espérons ainsi forcer un peu le sort et nous souhaitons que les efforts du Président et des membres de l'Assemblée qui s'attachent à résoudre les difficultés en suspens pourront nous permettre, à partir de la semaine prochaine, d'aborder directement ces dernières dans les réunions de commission. Je termine, Monsieur le Président, sur ce vœu.

120. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au Ministre d'Etat des affaires étrangères du Royaume-Uni, dans l'exercice de son droit de réponse.

121. Lord CARADON (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Le représentant de l'Espagne a mentionné

le fait que, en raison de circonstances malheureuses, nous pourrions être empêchés de faire des déclarations ultérieures. Je me joins à lui de tout cœur pour espérer sincèrement que ses craintes ne se réaliseront pas. Mais, pour la même raison qui l'a amené à soulever la question, je ne dois pas refuser la possibilité qui m'est donnée de répondre, en vertu d'un usage traditionnel dans cette assemblée.

122. Je prends la parole pour exercer mon droit de réponse sur la question de Gibraltar, dont le représentant de l'Espagne a parlé aujourd'hui, au cours d'une déclaration antérieure. Depuis plus de 250 ans, le Gouvernement du Royaume-Uni exerce sur Gibraltar une souveraineté établie et confirmée par traité et mon gouvernement, dont je réserve expressément la position, n'éprouve absolument aucun doute quant à cette souveraineté.

123. Le représentant de l'Espagne a également fait allusion à des difficultés récentes qui ont surgi à la frontière entre Gibraltar et l'Espagne et à l'échange de notes qui a eu lieu entre mon gouvernement et le Gouvernement espagnol à ce sujet. La délégation du Royaume-Uni tient à réserver de façon formelle son droit de répondre ultérieurement à ces remarques.

La séance est levée à 17 h 35.